



Groupe des Anciens Maires des Hautes-Alpes

Hôtel du Département
Place Saint-Arnoux
05000 GAP

Réunion Communale n°4 le mercredi 24 octobre 2018, 10h à Saint-Étienne-le-Laus

Étaient présents :

Dominique BONJOUR, maire de Saint-Étienne-le-Laus, Maurice JOUBERT, ancien Adjoint de Mens (38).

Marie-Christine RENAUD, Raymond MARIGNE, Jacques ACHERY, Roger BARBAN, Aliette BÉGOU, Henri BELLOT, Christian BRUN, Samuel PETERMANN, Lucien CLARY, Monique ESTACHY, Jean-Pierre EYRAUD, Mario FABBIAN, Pierre GRAND'EURY, Alain JAUME, Maurice MATHIEU, Michel MERLE, Gérard MONOD, Denise MONTEIL, Henri RANQUE, Jean-Paul REYNIER, Pierre TEISSIER.

Étaient excusés :

Magdeleine SAUVEBOIS, Jean-Claude BAUDOIN, Pierre BLANC, Pierre FAY, Pierre MARROU, Auguste TRUPHÈME.

Accompagnants : Rosette BRUN, Suzy MARIGNE, Mme BELLOT, Jean-Luc RENAUD



souvenirs déforment souvent la réalité ...

Accueil par Dominique BONJOUR, qui présente sa commune.

Commune de 300 habitants (les stéphanois) - Un chef-lieu : Saint-Étienne, et le hameau : Notre-Dame
Origine du nom : Le lac. Présence d'un petit lac, presque asséché en été. On y patinait autrefois sur sa glace, en hiver. Mais, les

Village dortoir – une entreprise funéraire (Aubin) – 7 agriculteurs (ovins et bovins) dont 4 sont conseillers municipaux – un petit commerce créé par la municipalité, dans le village : boulangerie (on cuit le pain préparé), épicerie, restauration rapide avec Licence IV –

Une école avec 2 classes dans le cadre d'un RPI qui compte 58 élèves. A Valserrès, une troisième classe maternelle. Il y a eu 1 fermeture l'an dernier – Peu de logements sociaux –

Le Sanctuaire Notre-Dame du Laus accueille 100 000 pèlerins par an. Le centre hôtelier (l'Hôtellerie du Sanctuaire) compte 440 lits.

Des liens existent entre le sanctuaire, le village et la municipalité.

L'activité du sanctuaire n'intervient pas dans le budget de la Commune (600 000 €).

Seulement la station d'épuration a été dimensionnée pour 900 habitants et la facture de l'eau payée à la Communauté de Communes tient compte du nombre de pèlerins.

De meilleures relations se sont établies avec le Diocèse, qui soutient la



municipalité dans le domaine de la sécurité. Le projet de l'église préparé par Monseigneur DI FALCO a été abandonné, pour des raisons financières. Les études ont été onéreuses (2 M €). C'est le Diocèse qui avait pris en charge la modification du PLU.

Soumise à la baisse des dotations, la Commune doit diminuer son fonctionnement, sans toutefois pouvoir « compresser » son personnel. La Communauté de Communes, pourtant chargée de nouvelles compétences ne souhaite pas récupérer une partie du personnel communal. (Certains fonctionnaires territoriaux sont trop spécialisés, comme un conducteur d'engins TP). La Municipalité se retrouve donc avec un personnel « sous-occupé », ce qui freine son investissement.

I * Vie de l'association GAMHA



* Membres adhérents

254 membres et 57 adhérents à jour de leur cotisation.

* Voyage en Lorraine

Rappel du programme par Raymond MARIGNE.

Excellents retours. Les 30 participants ont particulièrement apprécié ce voyage. L'émotion était au rendez-vous à Verdun et à Colombey, l'accueil par Simone BEISSEL à Luxembourg et par Jacques GODFRAIN à Colombey, chaleureux et très agréable, la compétence des guides, indéniable.

Quelques moments et anecdotes rappelés : la recherche de la tombe du grand-père de Mme EVESQUE, les 600 soldats allemands murés dans le Fort de Douaumont, le téléphone du Général de Gaulle dans un placard de la Boiserie, la rencontre avec le cuisinier de La table du Général qui a porté le cercueil de Charles de GAULLE ...

* Invitation d'Auguste TRUPHÈME

Auguste propose une rencontre autour d'une soupe d'épeautre, pour visionner les photos que Christian BRUN a prises, au cours du voyage.

Invités : le CA de GAMHA et les voyageurs. Deux dates sont proposées : samedi 24 novembre et lundi 26 novembre.

MChristine se rapproche d'Auguste pour organiser cette rencontre conviviale.

*** Honorariat des Maires**

Remise de l'honorariat à 9 anciens maires. Samuel PETERMANN a récupéré les 9 arrêtés préfectoraux pour encadrement (réalisés par Mado).

Raymond a rencontré le cabinet de Mme la Préfète :

La date de la cérémonie serait fixée au 12 novembre 2018, à 17h 30, mais reste à confirmer.

Les membres du bureau et les 9 récipiendaires recevront une invitation.

Une ancienne maire s'est manifestée pour demander l'honorariat. Sa « candidature » est trop tardive pour cette cérémonie : on ne peut solliciter Mme la Préfète une 3^{ème} fois !

Un appel avec un rappel des conditions à remplir pour recevoir l'honorariat sera inséré dans le journal.

*** Conseil d'Administration**

La date est arrêtée : le 3 décembre 2018, à 9 heures 30 au Conseil Départemental.

Raymond MARIGNE a pris attache auprès du Cabinet du Président du Conseil Départemental : Le Président sera présent et suivra une partie de nos travaux. Il sera sollicité pour une intervention sur le thème d'études choisi cette année.

*** Journée des Élus qui écrivent**

Elle est retenue pour le printemps : le lieu est à définir. Parking nécessaire. Le château de Montmaur est avancé, tout comme la salle des fêtes de Montmaur, le Centre Saint-Louis du Conseil Départemental ...

Un appel aux écrivains sera lancé dans le journal : la forme sera définie par les rédacteurs.

*** Calendriers des manifestations de l'année 2019**

Pour les valider au CA, on commence à évoquer certaines communes d'accueil : Saléon (Grand Sud) – Crots (château de Picomtal) et La Roche de Rame (Centre) – Névache (Grand Nord)

Dévoluy pour la journée conviviale : accueil à La Neyrette, visite de La Mère Église

Certains Maires des communes proposées se sont déjà déclarés très favorables à recevoir le GAMHA.

*** Réunion de bureau**

- Préparation du BP 19, pour être présenté au CA, en vue de la demande de subvention auprès du Conseil Départemental,
- Commission journal, pour préparer la rédaction.

Raymond MARIGNE propose de réunir le bureau le 12 décembre au Conseil Départemental. (Une convocation sera envoyée.)

***Association des Maires ruraux**

Jean-Paul REYNIER propose de rencontrer cette association dynamique. MChristine prendra attache auprès du Président, Marc BEYNET qui est adjoint au maire de Rambaud.



II * Thème de débat choisi pour cette année :

Le transfert des compétences des communes vers les Communautés de Communes *(en annexe)*

Intervention de monsieur le maire de Saint-Étienne.

12h 15, la séance est levée.

Apéritif offert par la Municipalité - Excellent repas gastronomique et convivial au Centre hôtelier du Sanctuaire.

Après-midi : Visite de la basilique et de la chapelle, avec Maurice JOUBERT.

Groupe des Anciens Maires des Hautes-Alpes - 2018

Le transfert des compétences des Communes vers les Communautés de Communes

Domaine de l'eau et de l'assainissement

Quatrième débat : le 24 octobre – Saint-Étienne-Le-Laus

Intervention de Dominique BONJOUR, Maire.

Depuis longtemps, le Budget principal abonde le Budget de l'Eau, pour l'équilibrer.

Le Maire est favorable au transfert de la compétence de l'eau à la Communauté de Communes : les contraintes environnementales sont trop lourdes pour être gérées par des non-professionnels.

La surveillance du réseau coûte cher : les fuites représentent un réel problème, autant pour la détection que pour la réparation.

Localement :

La source du Dévezet est gérée par la Communauté des Communes de l'Avance qui compte 16 communes.

Chaque commune a son réservoir. La consommation de chaque commune est calculée sur l'estimation de ses besoins.

Ainsi, pour la Commune de Saint-Étienne-le-Laus, la consommation estimée est de 5 litres/seconde/jours, compte tenu du nombre important de pèlerins. Ce qui paraît surestimé pour les 300 habitants de la commune.

Le prix de l'eau est le suivant : abonnement à 36 € et M3 consommé à 30 centimes.

Des compteurs vont être posés aux fontaines.

Avec le transfert de la compétence de l'eau à la Communauté de Communes, en janvier 2019, le prix de l'eau va augmenter, mais la population est bien informée.